



## **DECISION DU BUREAU RESTREINT** **Mardi 31 AOÛT 2010**

### **Incidents survenus lors du match comptant pour les 1/2 Finales de la Coupe Régionale de France, opposant l' US Stade Tamponnaise/ AS Excelsior** **Le Dimanche 29 Août 2010, à 16H45** **Au stade Michel VOLNAY à Saint-Pierre**

Au vu des rapports portés à leur connaissance à ce jour,

Devant la gravité des actes d'incivilité relevés suite au penalty sifflé à la 90<sup>ème</sup> minute par l'arbitre central en faveur de l'US Stade Tamponnaise,

Considérant l'attitude provocatrice de M. Farès BOUSDIRA, entraîneur de l'AS EXCELSIOR, qui a tenu des propos désobligeants envers l'arbitre et a bondi sur le terrain pour manifester son mécontentement entraînant dans son élan, tous ses collègues du banc de touche,

Considérant les propos injurieux tenus par Mr Georget DEQUELSON envers le corps arbitral, la Ligue Réunionnaise de football et en particulier, M. Dominique GOUMANE, responsable de l'organisation de la rencontre,

Constatant l'envahissement caractérisé du terrain par MM Benoît Giraud HOARAU et Jean Noël HOARAU, supporters de l'AS EXCELSIOR, après avoir escaladé le grillage de séparation entre les tribunes et la pelouse,

Considérant les insultes proférées par Mr Pascal GRONDIN, Président du FC LA COUR, à l'encontre du délégué de Ligue,

Considérant les jets de projectiles des supporters de l'AS EXCELSIOR lancés depuis les gradins du stade en direction des officiels dont un d'entre eux qui a atteint le délégué de Ligue à la tête au moment où il invitait le Député Maire de Saint-Joseph qui a pénétré sur le terrain, à rejoindre la Tribune officielle,

Considérant que ces faits portent gravement atteinte à l'intérêt supérieur du football et à l'éthique sportive,

Considérant les mises en garde effectuées par la LRF auprès des clubs, depuis le début de la saison et notamment lors de la réunion du 23 Juillet et 06 Août 2010 à Cambaie (rappelées dans la lettre circulaire du 27 Juillet 2010), sur la nécessaire implication de tous les dirigeants et éducateurs à mettre un frein aux actes d'incivilité et à faire preuve d'un esprit sportif exemplaire lors de la phase retour du Championnat, faute de quoi le moindre incident constaté sera sévèrement sanctionné,

La Commission Régionale de Discipline et le Bureau réunis ce jour, en session restreinte, décident :

*\* de suspendre à titre conservatoire de toutes fonctions officielles (vestiaires, banc de touche, aire de jeu) à compter de ce jour, et ce, jusqu'à décision à intervenir, les licenciés dont les noms suivent :*

- Farès BOUSDIRA, Entraîneur de l'AS EXCELSIOR (N° 170001114)*
- Georget DEQUELSON, Dirigeant de l'AS EXCELSIOR (N° 3225073941)*
- Pascal GRONDIN, Président du FC LA COUR (N° 2544588681)*

*\* d'interdire à titre conservatoire, Messieurs **Jean Noël** et **Benoît Giraud HOARAU**, non licenciés, de stade, lors des compétitions officielles organisées par la LRF, ce, à compter de ce jour.*

**Le BUREAU**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Directeur Administratif

---

Antenne Nord : 97407 St Denis Messag Cedex 9 – Tel.Standard 0262 90 19 49 – Fax 20 17 81 ou 20 41 15  
Antenne Sud : 62 B Rue Luc Lorion 97410 Saint Pierre – Tel. 0262 35 22 55 – Fax 0262 35 34 31